

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
15 février 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 14<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 10 octobre 2022, à 15 heures

*Président* : M<sup>me</sup> Al-thani (Vice-Présidente)..... (Qatar)**Sommaire**Point 64 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*En l'absence de M. Blanco Conde (République dominicaine), M<sup>me</sup> Al-thani (Qatar), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 64 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)**

**a) Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)** (A/77/41, A/77/140, A/77/143, A/77/221 et A/77/282)

**b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite)** (A/77/309-E/2023/5)

1. **M<sup>me</sup> Alameri** (Émirats arabes unis) dit que son pays attache une grande importance aux droits de l'enfant et que plusieurs lois et politiques ont été adoptées à l'échelon national pour assurer une protection optimale, conformément aux meilleures pratiques internationales. Les Émirats arabes unis sont à l'avant-garde internationale en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant. Ils ont promulgué des décrets sur la défense des droits de l'enfant et sur la protection des enfants contre la violence intrafamiliale en 2016 et en 2019, respectivement. Chaque 15 mars, le pays célèbre la Journée des enfants des Émirats arabes unis, qui vise à faire connaître les droits dont jouissent les enfants et à montrer combien il importe de leur offrir un environnement sûr dans lequel ils peuvent s'épanouir pleinement.

2. L'éducation est essentielle au progrès social. Le Ministère de l'éducation a créé l'Unité de protection de l'enfance pour protéger les enfants de toute forme d'exploitation et de maltraitance physique ou psychologique à l'école et à la maison. L'État continue de définir des stratégies et des politiques liées aux droits de l'enfant, comme, par exemple, la stratégie nationale pour la maternité et l'enfance. Un plan stratégique pour les droits des enfants en situation de handicap vise à consolider et à coordonner les mesures prises au niveau national pour répondre aux besoins de ces enfants et leur donner les moyens de devenir autonomes.

3. Les Émirats arabes unis ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1997 et ont signé le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Conseil de la maternité et de l'enfance a lancé un projet visant à développer une base de données d'indicateurs sur les droits de l'enfant qui sera utilisée à des fins d'étude et de planification.

4. **M. Zavala Porras** (Costa Rica) dit que la réalisation des droits des enfants est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable, mais que de nombreux facteurs, comme la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et les conflits prolongés, notamment le conflit qui perdure en Ukraine à la suite de l'invasion russe, ont limité les progrès vers ces objectifs.

5. On pourrait améliorer la situation des enfants en adoptant une approche globale, en s'appuyant sur la science pour produire des données fiables et éclairantes et en donnant aux enfants voix au chapitre pour les questions qui les concernent. Le Costa Rica accueille favorablement le projet d'observation générale n° 26 du Comité des droits de l'enfant sur les droits de l'enfant et l'environnement, en particulier les changements climatiques, et encourage le Comité à intégrer dans ce projet le droit universel à un environnement propre, sain et durable.

6. Le Costa Rica a l'honneur de présider le Conseil d'administration de l'UNICEF en 2022 et appelle dans ce cadre tous les États Membres à soutenir le mandat de l'UNICEF en faisant preuve de détermination politique et en assurant un financement adéquat, flexible et prévisible.

7. **M. Lenanguy** (République centrafricaine) dit que son pays s'emploie à promouvoir une société pacifique et ouverte, à garantir l'accès à la justice pour tous et à établir des institutions efficaces et compétentes à tous les niveaux. Bien que la République centrafricaine ait récemment traversé l'une des crises les plus graves de son histoire, le calme relatif de ces derniers temps a permis de tenir des élections présidentielles et législatives et d'amorcer un processus de réconciliation, ce qui a suscité non seulement un regain de confiance de la population dans le Gouvernement, mais aussi des attentes en ce qui concerne la sécurité, la réconciliation nationale et le développement, auxquelles il faudra répondre pour éviter une recrudescence des tensions. Outre les diverses formes de violence, de mauvais traitements et d'exploitation que les enfants du pays subissent encore, le problème des enfants soldats subsiste.

8. Dans un contexte difficile, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures au cours des dernières décennies pour protéger les enfants, notamment l'adoption du Code de la famille et la création de centres de conseil et d'orientation pour aider les femmes et les enfants victimes de violence.

9. **M<sup>me</sup> Hama** (Niger) dit que de multiples difficultés interdépendantes ralentissent la réalisation des objectifs de développement durable et pèsent très lourdement sur

les enfants. Le Niger est partie à de nombreux instruments internationaux relatifs à la protection des droits de l'enfant, qu'il a mis en œuvre en renforçant son cadre juridique et en adoptant des politiques, notamment la politique nationale de protection de l'enfant de 2013. Il reste cependant de nombreux obstacles qui compromettent le plein respect des droits fondamentaux des enfants.

10. La délégation nigérienne déplore l'augmentation du nombre de violations graves commises contre des enfants dans les situations de conflit et encourage tous les pays à adopter des lois et des politiques axées sur la protection des enfants dans les situations de conflit qui soient conformes au droit international humanitaire. En 2017, le Gouvernement nigérien et les Nations Unies ont signé un protocole d'accord sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, en vertu duquel le Niger s'est engagé à remettre à l'UNICEF et à ses partenaires opérationnels tous les enfants se trouvant dans cette situation sur son territoire. En 2021, le Niger a, conjointement avec la Norvège, lancé et dirigé le processus de rédaction de la résolution [2601 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée et dans laquelle ce dernier condamne les attaques et les menaces d'attaques dirigées contre les écoles et les civils liés aux écoles. Pendant l'année scolaire 2020-2021, ces attaques ont entraîné la fermeture de plus de 500 écoles, un chiffre qui a poussé le Gouvernement à se focaliser sur l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de l'enseignement dans le pays.

11. **M<sup>me</sup> Font Vilagines** (Andorre) dit que son pays attache une grande importance à la promotion et à la protection des droits de l'enfant et qu'il est particulièrement préoccupé par les effets des changements climatiques et de la pandémie mondiale sur l'enfance au niveau international. La Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs sont plus que jamais d'actualité et l'Andorre présentera prochainement ses troisième à cinquième rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant. Le deuxième examen national volontaire sur la réalisation des objectifs de développement durable, présenté en juillet 2022, traite de la situation des enfants dans le pays et des mesures prises pour aider les enfants au niveau international.

12. La structure éducative andorrane se distingue par son multilinguisme, sa tolérance et son caractère inclusif, ce qui dénote la cohésion sociale de la population. En 2022, toutes les écoles ont participé à un projet environnemental fondé sur le principe de l'éducation au service du développement durable. Pendant le confinement dû à la pandémie de COVID-19, l'Andorre a pris des mesures pour assurer la continuité

de l'enseignement et pour offrir un soutien aux enfants ayant des problèmes psychologiques complexes.

13. En Andorre, il existe un protocole d'action et d'intervention dans les situations à risque des enfants et des adolescents et un protocole d'action immédiate pour les situations d'abus sexuels envers les enfants et la maltraitance physique. Qui plus est, un plan national pour l'enfance et la jeunesse a été présenté récemment. Un parlement des jeunes et des conseils des enfants ont également été mis en place pour promouvoir une participation active et générale.

14. **M<sup>me</sup> Abraham** (Trinité-et-Tobago) dit que son pays est déterminé à garantir le plein respect des droits de l'enfant. La Convention relative aux droits de l'enfant, qui constitue le cadre fondamental de la protection de ces droits à Trinité-et-Tobago, est complétée par des lois nationales. L'État a défini une politique nationale qui offre des orientations à long terme sur les lois, les mesures et les infrastructures adéquates pour protéger les droits de l'enfant. Il a également établi une stratégie qui vise à réduire la pauvreté des enfants.

15. Compte tenu des besoins et des intérêts particuliers des enfants et de leur rôle de bâtisseurs du développement durable de la société, Trinité-et-Tobago a collaboré avec l'UNICEF pour mettre en œuvre un programme qui permet aux enfants d'être les ambassadeurs de leurs droits et de s'exprimer sur les questions qui les concernent. Grâce à ce programme, les enfants ambassadeurs ont sensibilisé quelque 14 500 personnes aux droits de l'enfant et plus de 350 000 personnes ont visionné des présentations et des documentaires sur le sujet.

16. Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer le système de protection de l'enfance dans le pays : un comité chargé de lutter contre la violence à l'école a été créé, un plan de prévention de la violence a été établi et un système visant à rationaliser la gestion des cas de maltraitance et de négligence des enfants a été mis en place.

17. **M<sup>me</sup> Lortkipanidze** (Géorgie) dit que les conflits continuent d'exposer les enfants à de multiples formes de violence. Les enfants ukrainiens subissent des violences sans précédent à cause de l'agression militaire à grande échelle de la Russie. Des civils innocents, parmi lesquels un grand nombre de femmes et d'enfants, meurent ou fuient leur foyer. La délégation géorgienne condamne la violation flagrante du droit international par la Fédération de Russie et déplore les pertes humaines et les souffrances qui en découlent.

18. En 2015, le Gouvernement géorgien a érigé en infraction le mariage forcé et a qualifié de circonstance aggravante le fait d'exercer une contrainte sur une personne mineure pour que celle-ci se marie. Les modifications du Code civil adoptées en 2017 ont fixé l'âge légal du mariage à 18 ans. Le Code des droits de l'enfant, adopté en 2019, est l'un des principaux fondements juridiques sur lesquels reposent les programmes nationaux de protection de l'enfance. Dans le cadre de ces derniers, une stratégie gouvernementale visant à protéger de la violence les enfants qui vivent ou travaillent dans la rue a également été élaborée. Pendant la pandémie de COVID-19, les outils et les plateformes en ligne ont été utilisés efficacement pour offrir un enseignement à distance et ainsi préserver le droit à l'éducation.

19. Cependant, l'occupation illégale par la Russie des régions d'Abkhazie et de Tskhinvali empêche les enfants vivant dans ces territoires occupés d'exercer tous les droits garantis dans le cadre de la protection des droits humains. Par exemple, dans ces régions, l'interdiction de l'enseignement dans la langue maternelle est une source de préoccupation majeure.

20. **M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) dit que la dégradation des indicateurs relatifs à la pauvreté, à la faim, à l'éducation et au travail témoigne d'une situation catastrophique pour les enfants de par le monde. Ces derniers pâtissent des changements climatiques et de la crise alimentaire mondiale plus que tout autre groupe de population et, afin de tenir la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte, il est important de se concentrer sur les personnes les plus vulnérables.

21. Assumant la présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés en 2022, la Norvège a pour priorité d'assurer une meilleure protection des enfants et de leurs droits dans les zones de conflit. La protection de l'enfance doit être intégrée dans les travaux du Conseil de sécurité et les décisions prises au sein du système des Nations Unies doivent être appliquées à l'échelle nationale. Les opérations des Nations Unies sur le terrain doivent nécessairement être dotées de mandats clairs et de ressources et personnel suffisants pour garantir la protection des enfants et poursuivre leurs activités de suivi et de communication de l'information.

22. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris), les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la

prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats (Principes de Vancouver) et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles sont plus que jamais nécessaires et la Norvège engage vivement tous les États Membres à ratifier, approuver et mettre pleinement en œuvre ces instruments. Constatant que les enfants sont souvent traités comme des adultes dans le cadre de la lutte antiterroriste, la délégation norvégienne demande que le droit international des droits humains soit respecté dans le combat contre le terrorisme. Elle reprend également l'appel que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés a lancé en faveur de programmes globaux de réinsertion à long terme pour les enfants précédemment associés à des forces ou à des groupes armés.

23. **M. Balobaid** (Yémen) dit que son pays est aux prises avec diverses difficultés depuis la pandémie de COVID-19, qui a entraîné un manque de financement pour les programmes de soins de santé et d'aide alimentaire destinés aux enfants. La souffrance des enfants yéménites s'est accrue de façon exponentielle après le coup d'État des milices terroristes houthistes, qui recrutent les enfants ou les placent dans des camps d'été où ils sont endoctrinés dans une idéologie extrémiste. De plus, les programmes scolaires ont été modifiés de façon à propager les idéologies extrémistes et sectaires et de nombreux enfants sont encouragés par les chefs de milice à quitter l'école pour rejoindre les camps d'été. Comme les milices n'iaient la pandémie de COVID-19, les enfants ont aussi été privés de soins médicaux pendant cette période. Qui plus est, le coût de la vie a augmenté, ce qui a conduit à l'exploitation des enfants sur le marché du travail. En outre, de nombreux enfants yéménites ont été tués ou mutilés par des mines terrestres placées dans des zones résidentielles.

24. Le Gouvernement yéménite a adopté plusieurs mesures pour mettre fin au phénomène des enfants soldats. Il a lancé un plan d'action, établi des points de contact dans les forces armées pour arrêter le recrutement d'enfants et organisé des sessions de formation sur les enfants et les conflits armés pour les membres des comités ministériels concernés. Des instructions militaires ont été publiées au sujet de la prévention du recrutement d'enfants. Des visites d'inspection ont été menées dans des casernes et d'autres sites militaires pour confirmer les informations faisant état de recrutement. Le Gouvernement collabore actuellement avec le Comité suprême militaire et de sécurité pour établir une unité spéciale de protection des enfants au sein des forces armées dans l'intention de former les officiers sur les droits des enfants dans le contexte des opérations militaires et sur l'application des normes internationales relatives au traitement des

enfants détenus. Une aide a été apportée aux centres chargés de réinsérer les anciens enfants soldats dans la société.

25. Les millions d'enfants qui se trouvent sous l'emprise des milices terroristes sont une bombe à retardement générationnelle. Si un lourd tribut a été payé ne serait-ce que pour combattre des dizaines ou des centaines de terroristes ailleurs dans le monde, on peut bien imaginer que la soumission de plus de huit millions d'enfants à un lavage de cerveau dans les camps d'été et les centres d'endoctrinement donnera naissance à une génération d'extrémistes racistes, ce qui ne laissera aucune place à la coexistence pacifique ni même à la tolérance.

26. Le Yémen espère qu'un soutien sera apporté à l'exécution du mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et à la promotion des programmes de réadaptation.

27. **M. Suleiman** (République-Unie de Tanzanie) dit que son pays a pris plusieurs mesures pour promouvoir le développement de l'enfant, parmi lesquelles l'instauration d'une politique d'éducation gratuite et l'adoption d'une loi qui érige en infraction pénale le fait d'amener une personne à quitter l'école, notamment en la mettant enceinte dans le cas d'une écolière. Le fait d'aider, d'encourager ou de pousser une fille en âge de fréquenter l'école à se marier est passible d'une lourde amende ou d'une peine d'emprisonnement, voire des deux à la fois. Des consultations sont en cours au sujet du relèvement de l'âge légal du mariage à 18 ans et de la modification de certaines dispositions du droit des successions qui portent atteinte aux droits des enfants.

28. Des directives nationales sur la protection de l'enfance ont été communiquées aux écoles pour prévenir toute forme de maltraitance et de violence envers les enfants ou y répondre et plusieurs dispositifs particuliers ont été introduits comme, par exemple, des centres de soutien aux victimes et des unités de police spécialisées. Un fonds d'action sociale a été créé pour lutter contre la pauvreté et un plan d'action national pour l'élimination de la violence contre les femmes et les enfants a été établi. En 2022, le Gouvernement tanzanien a soumis au Comité des droits de l'enfant son sixième rapport périodique sur l'application de la Convention.

29. **M<sup>sr</sup> Murphy** (Observateur du Saint-Siège) dit que toute action entreprise pour promouvoir et protéger les droits des enfants doit s'accompagner de mesures visant à soutenir et à renforcer la famille et à garantir que le foyer est un lieu de sécurité et de paix.

30. Du fait de la pauvreté, qui s'est aggravée sous l'effet de la pandémie de COVID-19, les enfants sont davantage exposés aux violations de leurs droits. Un soutien devrait être apporté aux familles dans le besoin afin que les enfants ne soient pas privés de leur droit à l'éducation et que les familles et les communautés soient davantage conscientes des risques liés au travail des enfants, au mariage des enfants et à la traite des enfants.

31. Pour promouvoir et protéger efficacement les droits des enfants, la délégation du Saint-Siège préconise de rejeter les pratiques qui réduisent l'être humain à un objet, notamment l'avortement, la pornographie mettant en scène des enfants et la gestation pour autrui, puisqu'elles supposent de concevoir l'enfant comme un pur objet de désir au lieu de le considérer comme un don.

32. **M. Nanga** (Gabon) dit que, les enfants comptant parmi les membres les plus vulnérables de la société, leurs droits doivent être garantis, sans distinction aucune. Ils doivent avoir accès, dans des conditions d'égalité, aux soins de santé et à l'éducation et être protégés contre toutes les formes de violence et d'exploitation.

33. Les droits de l'enfant et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont indissociables. Le Code pénal gabonais a été actualisé de manière à prendre en compte les dispositions du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, pour prévenir les infractions commises contre les enfants. D'autres mesures ont été prises pour renforcer la protection des droits de l'enfant, parmi lesquelles la mise en place d'un mécanisme d'intervention contre les violences dans les établissements d'enseignement, la gratuité des soins prénatals et postnatals pour les femmes, l'interdiction des mariages précoces ou forcés et la création de sous-comités parlementaires consacrés aux droits de l'enfant.

34. **M<sup>me</sup> Sekamane** (Lesotho) dit que les politiques nationales ont été renforcées pour assurer aux enfants des conditions de vie plus dignes, plus saines et plus sûres et que de nouveaux instruments juridiques ont été adoptés pour apporter plus de garanties aux femmes et aux enfants. La loi établissant l'enseignement gratuit et obligatoire pour les enfants a permis d'améliorer le taux de scolarisation et d'offrir des possibilités d'instruction à tous les enfants.

35. Le Lesotho recommande d'adopter une approche holistique pour la promotion et la protection des droits

de l'enfant et de développer la collaboration internationale entre les partenaires de développement, les organismes de développement des Nations Unies, les organisations financières internationales et tous les États Membres afin d'améliorer les conditions de vie des enfants, en particulier dans les pays en développement.

36. **M. Nunes** (Timor-Leste) dit que les enfants sont le groupe de population le plus exposé aux risques de pauvreté, de malnutrition et de maltraitance et qu'ils sont touchés de manière disproportionnée par les crises des droits humains. Il n'en reste pas moins que le Programme 2030 offre l'occasion de réaliser les droits des enfants dans tous les pays.

37. Les droits des enfants sont énoncés dans la Constitution du Timor-Leste et une commission chargée de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant a été créée en 2014. Cette dernière a, entre autres, lancé des campagnes de sensibilisation, recruté des spécialistes de la protection de l'enfance et élaboré un plan national de protection des droits des enfants. Un programme d'alimentation scolaire a été instauré en vue d'augmenter la fréquentation scolaire et de lutter contre la malnutrition. Grâce à la collaboration avec les partenaires de développement, notamment avec l'UNICEF, le pays a progressé dans la mise en place de dispositifs de protection de l'enfance ainsi que sur le plan de la participation des enfants à la société. Malgré ces avancées, les femmes et les filles restent exposées à la violence et le taux de malnutrition est encore élevé chez les enfants.

38. **M. Ipo** (Côte d'Ivoire) dit que, depuis le Sommet mondial pour les enfants, des progrès significatifs et mesurables ont été accomplis dans le domaine des droits de l'enfant. Cela étant, l'état actuel du monde n'offre pas de garanties suffisantes pour la pleine réalisation des droits de l'enfant, en particulier dans les pays en développement.

39. En plus d'avoir ratifié tous les principaux instruments internationaux relatifs aux droits des enfants, la Côte d'Ivoire a pris diverses mesures, comme l'instauration de l'école gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans, l'adoption du Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants, la création du Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, et l'incrimination de certaines pratiques, notamment les mariages précoces, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines.

40. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut redoubler d'efforts pour faire reculer la pauvreté et garantir le bien-être, en particulier celui des

enfants. À cet égard, la Côte d'Ivoire prie tous les États Membres de travailler activement à la réalisation des engagements pris lors du Sommet sur la transformation de l'éducation.

41. **M<sup>me</sup> Moote** (Kiribati) dit que, malgré l'ambition des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies de mettre fin à la souffrance dans le monde, la violence et les atrocités continuent de sévir. La pandémie de COVID-19 et les crises humanitaires en cours ont aggravé la vulnérabilité des enfants face à la violence, tout comme les changements climatiques et les essais nucléaires dévastateurs ont accru la vulnérabilité des enfants qui vivent dans les petits États insulaires en développement.

42. Le principal obstacle à la prévention de la souffrance humaine vient du fait que les personnes qui ont une influence sur les autres aspirent trop au pouvoir, ce qui les conduit à perdre de vue les droits, la dignité et la valeur des êtres humains. Ce n'est qu'en luttant contre cet état d'esprit que les entités des Nations Unies parviendront à prévenir la violence et les traitements inhumains à l'égard des enfants.

43. **M<sup>me</sup> Salam** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que l'État de Palestine a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant, au Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et au Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Un comité national chargé d'harmoniser la législation du pays avec les dispositions des traités internationaux a été établi et des lois sur la protection des enfants et sur la promotion de l'éducation inclusive ont été adoptées.

44. Néanmoins, la poursuite de l'occupation de l'État de Palestine par Israël prive les enfants du plein exercice de leurs droits inscrits dans la Convention et entraîne de graves violations, telles que des restrictions à la liberté de circulation, des détentions arbitraires, des attaques contre des écoles et des hôpitaux et le refus d'accorder l'accès à l'aide humanitaire. Israël, Puissance occupante, ne respecte pas les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. L'État de Palestine prendra toutes les mesures juridiques, politiques et diplomatiques possibles pour protéger les enfants et leurs droits afin qu'ils puissent vivre en liberté, en sécurité et en paix.

45. **M. Tun** (Myanmar) dit que les droits fondamentaux des enfants doivent être respectés. Pourtant, au Myanmar, les enfants ne bénéficient pas d'une telle garantie, leur vie étant menacée, leurs libertés restreintes et leurs droits niés. Ils sont pris pour

cible dans le cadre d'activités terroristes militaires. Cela a conduit, par exemple, à l'emprisonnement d'une petite fille de trois ans et au bombardement d'une école qui a fait plusieurs morts.

46. Le Gouvernement d'union nationale du Myanmar agit pour que tous les enfants du Myanmar jouissent de leurs droits inaliénables, par exemple, en veillant à la protection des mineurs détenus, en offrant une aide aux enfants blessés lors de manifestations et en sensibilisant aux droits fondamentaux, notamment aux droits de l'enfant. Cela n'empêche pas la junte militaire de continuer de commettre des atrocités, et ce, en toute impunité. Les craintes exprimées verbalement n'ont pas permis de l'arrêter dans ses violations des droits humains. Le Myanmar demande donc que des mesures plus vigoureuses soient prises d'urgence, notamment une action coordonnée, décisive et immédiate de la communauté internationale et la reconnaissance du Gouvernement d'union nationale comme gouvernement légitime du Myanmar.

47. **M<sup>me</sup> Al-Sinani** (Oman) dit qu'il importe au plus haut point de protéger les enfants, conformément aux engagements pris par Oman dans le cadre des instruments régionaux et internationaux, mais aussi aux normes, aux valeurs et aux lois du pays. En 2020, Oman était classé au deuxième rang des pays du monde arabe et au vingt-et-unième rang mondial en matière de protection des enfants dans l'indice KidsRights. En coopération avec le secteur privé et les institutions de la société civile, Oman a mis en place des centres de développement de l'enfant, une ligne téléphonique d'urgence pour la protection et la réadaptation des enfants et de leurs familles, des comités et des représentants de la protection de l'enfance ainsi que des écoles adaptées aux besoins de l'enfant. D'autres partenariats entre le Gouvernement, la société civile et le secteur privé ont été instaurés, parmi lesquels les associations Children First et Omani Women's Association. Ces dernières ont permis d'améliorer la situation des enfants à Oman à tous les points de vue, notamment grâce à la consolidation des lois et à la mise en œuvre de la Vision 2040 et des autres stratégies nationales.

48. En appliquant les plans nationaux pour la réalisation des objectifs de développement durable, Oman s'emploie à créer un environnement propice qui permette aux enfants d'exercer tous leurs droits. La protection des enfants est un élément important du système de défense des droits humains à Oman et un pilier de la politique nationale ; elle est fondée sur la conception de l'individu comme base du développement. Les enfants représentant 44 % de la population, ils sont l'avenir du pays.

49. **M. Etsan** (Congo) dit que des projets de textes pour la protection des droits de l'enfant ont été présentés pour adoption au Congo, notamment des projets de décrets qui établissent des interdictions et des restrictions d'âge pour les travaux effectués par les enfants, ainsi que des conditions d'entrée sur le territoire national et de sortie du territoire des enfants. Le pays s'est également doté d'un plan d'action national pour la période 2022-2025 qui vise à améliorer la qualité de vie des populations autochtones, en particulier des enfants, et qui prévoit, entre autres, des mesures de formation pour les enseignants autochtones. Un projet destiné à améliorer l'accès à la protection sociale des populations autochtones et bantoues vulnérables a également été mené à bien dans le département de la Lékoumou. Au Congo, plusieurs institutions dispensent un enseignement pour les enfants en situation de handicap. En coopération avec l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, un programme visant à assurer la continuité pédagogique pendant la pandémie de COVID-19 a été mis en œuvre avec succès. Un système national de protection de l'enfant en milieu rural est actuellement à l'essai. En outre, un projet de décret a été élaboré en vue de créer une commission nationale de lutte contre la traite des personnes.

50. **M<sup>me</sup> Idres** (Soudan) dit que chaque enfant dans le monde devrait jouir des droits fondamentaux à une éducation appropriée et à un environnement sûr et avoir accès aux soins de santé et aux services sociaux nécessaires. Le Soudan rejette toutes les formes de violence contre les enfants, en particulier les six violations graves. Le Gouvernement soudanais de transition s'emploie à promouvoir et à protéger les droits des enfants et, en particulier, à améliorer la situation des enfants touchés par un conflit armé. Le Soudan a la ferme volonté de mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et les protocoles facultatifs s'y rapportant, de même que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

51. Le Gouvernement de transition a élaboré d'autres lois se rattachant à la stratégie nationale de protection des enfants. Il a également pris des mesures pour exécuter un plan national visant à prévenir les violations graves des droits de l'enfant et à améliorer les services de base destinés aux enfants dans toutes les régions du pays. À cet égard, le Gouvernement de transition poursuivra sa coopération avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et tous les organismes des Nations Unies concernés.

52. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 continuent de se faire ressentir en ce qui concerne

l'éducation des enfants et des jeunes : fermeture des écoles, fracture numérique et inégalité d'accès aux plateformes d'apprentissage numériques. La pandémie a également entraîné une augmentation des niveaux de pauvreté, qui se traduit, à son tour, par une recrudescence des mauvais traitements, de la violence et du travail des enfants, notamment dans les régions en conflit ou dans les camps de personnes déplacées. Les autorités ont mis au point des outils innovants pour garantir des services éducatifs à tous les enfants, y compris les plus vulnérables vivant dans les régions touchées par des conflits. Pour créer un environnement propice à l'apprentissage, une participation plus efficace de l'UNICEF et des organismes compétents est nécessaire, de même qu'une coopération constante avec les organismes publics.

53. Le Gouvernement de transition espère que les bureaux des Nations Unies chargés de promouvoir les questions relatives aux enfants renforceront leur action constructive. Ces bureaux devraient également faire plus attention à ce que leurs rapports soient exacts et objectifs et éviter les généralisations et les informations erronées. Il faudrait s'attacher davantage à soutenir les efforts du Gouvernement pour servir et protéger les droits des enfants, à commencer par ceux qui se trouvent dans des zones de conflit, afin que leurs besoins fondamentaux puissent être satisfaits. De cette manière, les enfants pourront contribuer au développement et à la prospérité.

54. **M. Lamce** (Albanie) dit que, dans de nombreuses régions du monde, la situation des enfants est dramatique en raison des conflits, de la violence et du mépris du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. Pour améliorer la situation des enfants, l'Albanie prône une action décisive qui passe par l'adoption d'une approche fondée sur les droits humains et une augmentation des fonds alloués aux mesures de protection intersectorielles, adaptées aux enfants et soucieuses de la dimension du genre, d'une part, et, d'autre part, à la prévention de la violence, y compris la violence en ligne.

55. Les mesures prises pour protéger les enfants dans les situations de conflit ou d'après conflit doivent être davantage axées sur la prévention et le principe de responsabilité. Il faut également recueillir des données de meilleure qualité sur le nombre d'enfants touchés par les conflits et leur situation ; les entités et représentants des Nations Unies pourront tenir une place essentielle dans cette collecte. De plus, dans le cadre du système des Nations Unies, la question des enfants et de leurs droits doit être examinée à travers divers prismes, à savoir les droits humains, l'autonomisation des femmes, le Programme 2030, la protection des civils en période

de conflit armé et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Pour y parvenir, l'Albanie recommande d'améliorer la coordination entre les différents organismes des Nations Unies. L'Albanie suggère également de renforcer les partenariats avec les spécialistes de la protection de l'enfance et les organisations de la société civile, dont l'expérience et les meilleures pratiques peuvent aider les acteurs du système des Nations Unies à mettre en œuvre et à perfectionner les mécanismes de suivi et de communication de l'information.

56. Le Gouvernement albanais a renforcé son cadre législatif et politique pour la protection de l'enfance en 2017. Une loi accorde la citoyenneté albanaise à tous les enfants nés en Albanie qui, autrement, seraient apatrides. Le Ministère de l'éducation a établi des principes directeurs concernant les enfants réfugiés et migrants. L'Albanie a aussi pris des mesures déterminantes pour remédier à la situation tragique des femmes et des enfants d'origine albanaise installés dans les camps de réfugiés en Syrie et en Iraq, y compris des mesures de rapatriement.

57. **M. Feruță** (Roumanie) dit que la réalité quotidienne de nombreux enfants dans le monde est triste puisqu'ils sont des milliers à être victimes ou survivants de violations graves des droits humains. À cause de la guerre non provoquée et injustifiée déclenchée par la Russie en Ukraine, les enfants victimes de violations, notamment de violences sexuelles, de torture et de détention illégale sont encore plus nombreux.

58. Le Gouvernement roumain a adopté une stratégie multidimensionnelle pour offrir un soutien aux réfugiés ukrainiens en Roumanie, dont bon nombre sont des enfants. Des centres de soutien psychologique et d'appui juridique aux réfugiés ont été ouverts dans plusieurs villes et les enfants ukrainiens ont accès aux écoles du pays et au programme national de vaccination. Les réfugiés bénéficient également d'autres mesures d'aide : ils sont hébergés gratuitement dans des dortoirs scolaires et reçoivent des soins médicaux d'urgence. En collaboration avec le Ministère ukrainien de l'éducation et des sciences, des plateformes ont également été mises en place pour permettre aux enfants réfugiés en Roumanie de poursuivre leur instruction suivant le système éducatif ukrainien.

59. Parallèlement, la Roumanie a continué de mettre en œuvre les dispositions des résolutions [2272 \(2016\)](#), [2475 \(2019\)](#) et [2225 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et de soutenir les États touchés par les mines terrestres vu que les victimes des mines sont souvent des enfants.

60. **M. Greco** (Italie) dit que le mandat sur les enfants et les conflits armés est particulièrement à propos dans le contexte mondial actuel caractérisé par une montée des conflits et de la violence, qui touchent les enfants de manière disproportionnée. Les enfants, en particulier lorsqu'ils se trouvent en situation de déplacement, sont souvent victimes d'infractions, notamment de traite, de violence sexuelle et d'enlèvement. Tous les auteurs de violations graves contre des enfants doivent être tenus responsables.

61. Les attaques contre les écoles et les bâtiments accueillant des enfants, de plus en plus fréquentes dans le cadre des conflits armés, compromettent la sécurité personnelle des enfants et leur accès à l'éducation. Venant s'ajouter aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et aux changements climatiques, elles nuisent à la santé psychologique des enfants et augmentent leur vulnérabilité à long terme. Pour rompre le cycle des violations qui touchent les enfants, l'Italie recommande d'adopter une approche systématique et cohérente qui intègre la prévention, l'application du principe de responsabilité et la réintégration. Elle engage instamment tous les États Membres à appuyer la Déclaration sur la sécurité dans les écoles afin de limiter les conséquences des conflits armés sur l'éducation en général. Vu qu'il est important d'intégrer les Principes de Paris et les Principes de Vancouver dans le programme plus large de maintien de la paix, l'Italie continuera de soutenir les principaux acteurs internationaux dans leurs efforts visant à garantir qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte.

62. **M<sup>me</sup> Knani** (Tunisie) dit que son pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991 et a inscrit les droits de l'enfant en tant que droits inaliénables dans les lois nationales. Comme une éducation équitable et de bonne qualité est essentielle à l'exercice de tous les autres droits humains, l'enseignement est gratuit et obligatoire en Tunisie. Au vu de la menace que représente le décrochage scolaire, l'État a mis en place le programme « deuxième chance » à l'intention des enfants qui ont abandonné l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme. Ce programme les aide à reprendre leur scolarité, à suivre une formation professionnelle et à entrer sur le marché du travail.

63. Toutes les formes de discrimination sont interdites par la loi. Qui plus est, des mesures et des programmes ont été mis en œuvre pour garantir l'exercice des droits dans des conditions d'égalité. Dans le pays, aucune distinction n'est faite entre ressortissants et non-ressortissants et les enfants réfugiés non accompagnés jouissent de tous les droits. Sachant que la liberté d'expression est importante pour développer chez les enfants le sens des responsabilités et la volonté de

participer à la prise de décisions, les pouvoirs publics consultent régulièrement les enfants dans le cadre de l'élaboration des politiques. Ils ont aussi mis en place des organes qui permettent aux enfants d'exprimer leurs opinions sur des sujets qui touchent à leurs droits.

64. L'État a adopté des lois qui visent à protéger les enfants dans les espaces en ligne et à assurer la poursuite et la répression des auteurs d'infractions commises via Internet. Un projet de loi sur la protection des mineurs dans les espaces numériques a été élaboré ; il prévoit de bloquer les contenus à caractère violent ou inapproprié. La Tunisie a établi un mécanisme et une stratégie nationale pour lutter contre la traite des enfants ainsi qu'un programme de délégués à la protection de l'enfance. Les délégués interviennent dans les situations où les enfants peuvent être en danger sur le plan physique ou psychologique. Le Ministère de l'intérieur a créé des unités au sein de la police et de la garde nationale pour enquêter sur les violences faites aux femmes et aux enfants.

65. Pendant la pandémie de COVID-19, l'État a mis en place une ligne directe gratuite pour aider les enfants à surmonter les sentiments d'isolement et de peur. Une attention particulière est accordée aux adolescents, qui bénéficient de cours d'éducation sexuelle et procréative et de services de santé associés. La Tunisie a également coordonné son action avec les organismes des Nations Unies concernés et a échangé avec d'autres États des informations et des données d'expérience liées aux droits de l'enfant.

66. **M. Faiq** (Afghanistan) dit que les enfants afghans ont pâti d'une multitude de problèmes sociaux, économiques et politiques en raison du conflit et que, après la prise du pouvoir par les Taliban en 2021, l'Afghanistan est devenu le pire pays du monde pour les enfants. Bien qu'ils n'aient pas contribué au conflit dans le pays, les enfants ont subi de graves violations et ont fait l'expérience de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté multidimensionnelle. Les filles sont privées d'enseignement secondaire et sont confrontées aux mariages précoces, aux crimes d'honneur, à la violence au sein de la famille et à la violence sexuelle. Les garçons, quant à eux, sont recrutés pour participer au conflit armé ou sont exploités sexuellement. Les garçons comme les filles peuvent être soumis à des conditions de travail dangereuses et sont exposés au danger des mines terrestres. L'accès à l'éducation est encore plus limité à cause des attaques ciblées perpétrées contre des centres éducatifs, qui ont fait de nombreux morts parmi les enfants.

67. Par conséquent, l'Afghanistan demande instamment aux États Membres et à l'ensemble de la

communauté internationale de faire pression sur les Taliban pour que l'interdiction d'enseignement secondaire pour les filles soit levée et pour qu'un système responsable et inclusif, fondé sur la volonté du peuple, l'état de droit et la justice soit mis en place. Tout en saluant les actions menées par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, l'UNICEF et les autres fonds et programmes des Nations Unies, l'Afghanistan recommande de renforcer les dispositifs qui permettent de recenser et de signaler les violations des droits humains, notamment les violations dont sont victimes les enfants.

68. **M<sup>me</sup> Mendez Gruezo** (Équateur) dit qu'en vertu de la Constitution et de la législation de son pays, les droits des enfants sont garantis et priment ceux des autres groupes de population. L'Équateur est déterminé à aider les enfants à surmonter les difficultés que pose la pandémie de COVID-19 en matière d'éducation. La pandémie a eu des conséquences disproportionnées pour les jeunes vivant dans les zones rurales, les migrants, les membres des minorités ethniques et raciales et les personnes appartenant aux groupes socio-économiques les plus défavorisés.

69. Étant donné que la pauvreté et la marginalisation empêchent les enfants de pleinement exercer leurs droits et augmentent le risque de malnutrition, une institution a été créée pour lutter contre la dénutrition. L'Équateur a également mis l'accent sur la prévention, la détection et le traitement des problèmes de santé mentale chez les enfants et les adolescents, la réduction des grossesses chez les adolescentes, la sécurité des enfants à la maison et à l'école, l'élimination du travail et de la mendicité chez les enfants et l'accès universel aux systèmes nationaux de santé et d'éducation.

70. **M. Aryal** (Népal) dit que des données récentes ont montré que les enfants sont le groupe le plus vulnérable face à tout type de catastrophe, crise ou pandémie. Les lois, les politiques et les plans nationaux du Népal garantissent la protection, la promotion et la réalisation des droits de l'enfant. La politique nationale pour l'enfance vise à protéger les enfants en assurant leur développement sur les plans physique, mental et éducatif, en mettant fin à la discrimination et en renforçant le système de justice pour mineurs. La loi garantit à tous les enfants une éducation de base gratuite et obligatoire. Le mariage avant l'âge de 20 ans est interdit par le code civil ; le Népal a d'ailleurs adopté une stratégie nationale qui vise à mettre fin au mariage d'enfants d'ici à 2030.

71. Il existe un conseil national pour les droits de l'enfant chargé de communiquer des orientations, de mettre en place des programmes de renforcement des

capacités et de gérer le système national de protection de l'enfance. Le travail des enfants a reculé dans le pays et le Népal s'est engagé à mettre fin à toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2025. L'élimination du travail forcé, de la traite des enfants et du sans-abrisme est aussi une priorité pour le Gouvernement.

72. Parmi les mesures prises pour promouvoir l'éducation et la santé des enfants et des mères, on peut citer le programme national de vaccination déployé dans tout le pays, y compris les zones d'habitation reculées où vivent des communautés pauvres et marginalisées, et la stratégie nationale en faveur de la petite enfance. Des manuels scolaires ont également été élaborés dans plusieurs langues afin d'encourager la préservation des langues autochtones et leur utilisation par les enfants au niveau préscolaire.

73. **M<sup>me</sup> Theofili** (Grèce) dit que son pays reste fermement attaché aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le nouveau programme de pays de l'UNICEF pour la Grèce n'est plus axé autour de l'action humanitaire mais du développement, conformément à la vision stratégique du Secrétaire général pour l'avenir exposée dans son rapport intitulé « Notre Programme commun ».

74. La Grèce a également pris des engagements forts en faveur de l'éducation des enfants et a participé activement au récent Sommet sur la transformation de l'éducation, notamment en sa qualité de co-responsable de la piste d'action thématique sur les nouvelles technologies et leur rôle dans le développement d'une éducation plus inclusive, équitable, efficace, pertinente et durable. La Grèce attache toujours la même importance au mandat relatif aux enfants et aux conflits armés. Elle a déjà ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (n° 182). Elle a établi un plan national sur les femmes et la paix et la sécurité, qui prévoit des mesures de protection pour les filles touchées par les conflits. Enfin, la Grèce a créé un secrétariat spécial au sein du Ministère de la migration et de l'asile pour apporter un soutien et une assistance aux mineurs non accompagnés.

75. **M. Salah** (Libye) dit que son pays a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant, au Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et au Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi qu'à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et à la Charte arabe des droits de l'homme, qui sont devenus une composante essentielle du droit national en

matière de protection de la famille et de l'enfant. Parmi les lois nationales se rapportant au sujet, on peut signaler la loi promulguée en 1984 qui fixe l'âge minimum du mariage à 20 ans pour les hommes et les femmes, dont l'objectif est de protéger les mineurs du mariage précoce, un phénomène que l'on n'observe presque plus dans le pays. La loi de 1997 sur la protection des enfants est une autre loi importante ; elle dispose expressément que le fœtus qui se trouve dans l'utérus de la mère est un enfant ayant droit à la vie. Le Code pénal libyen incrimine le fait de pratiquer ou de promouvoir l'avortement. Tous les enfants nés de parents inconnus jouissent de l'ensemble des droits inhérents à la citoyenneté.

76. Le Haut Comité pour l'enfance, créé en 1997, est l'organe chargé de surveiller l'application des lois et de soutenir les institutions publiques et les organisations de la société civile concernées par la protection des droits de l'enfant. Le Comité a récemment mis au point plusieurs stratégies importantes pour renforcer ces droits, notamment un plan d'action national visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants et à offrir différents services aux victimes de violence.

77. La délégation libyenne attache une grande valeur à la coopération entre le bureau de l'UNICEF en Libye et le Haut Comité pour l'enfance, surtout pour ce qui est des études et analyses sur des sujets liés aux droits de l'enfant ou du renforcement des capacités. En 2021, la Libye a soumis son rapport national sur la mise en œuvre de la Convention au Comité des droits de l'enfant.

#### *Déclarations faites au titre du droit de réponse*

78. **M. Kuzmenkov** (Fédération de Russie) dit que, après le renversement du Gouvernement ukrainien en 2014, les autorités de Kyïv ont lancé une campagne contre la langue russe et contre les dissidents dans le pays, qui a notamment consisté à priver les enfants russophones du droit d'utiliser le russe et de communiquer en russe en public. Lorsque les habitants du sud-est de l'Ukraine qui n'étaient pas d'accord avec cette politique ont tenté d'exercer leurs droits à la liberté d'expression et d'opinion et à la liberté de réunion pacifique, Kyïv a envoyé des nationalistes radicaux pour réprimer les protestations. Les habitants du Donbas n'ont pas eu d'autre choix que de se défendre. Kyïv a déclenché une véritable guerre civile et soumis la région du Donbas à un pilonnage aveugle.

79. À Donetsk, l'Allée des anges est un mémorial en hommage aux nombreux enfants du Donbas qui ont été tués lors des bombardements intensifs effectués par les forces armées ukrainiennes. Le nombre d'enfants tués

ne cesse d'augmenter. Tout dernièrement, le 9 septembre 2022, une jeune fille de 16 ans a été tuée dans le Donbas, trois garçons ont été blessés à Makiïvka le 10 septembre, un garçon de 6 ans a été blessé à Donetsk le 14 septembre et trois enfants ont été tués à Kreminna et à Krasnoritchenske le 19 septembre. Fin septembre, les forces armées ukrainiennes ont attaqué deux convois de réfugiés qui tentaient de fuir le territoire contrôlé par l'Ukraine. Ces attaques ont fait des morts et des blessés, parmi lesquels des enfants.

80. La plupart des bombardements lancés contre la population civile du Donbas ont été exécutés avec des armes fournies par les États-Unis d'Amérique et d'autres pays occidentaux. Les États-Unis et les autres pays occidentaux sont donc complices de meurtres d'enfants et d'autres civils perpétrés dans la région du Donbas et en Ukraine. Le Président Zelensky n'a cessé de remercier les pays occidentaux pour ces armes, qu'il a d'ailleurs décrites comme très efficaces.

81. La Russie n'expulse pas les enfants du Donbas, mais, au contraire, les sauve des bombardements intensifs des forces armées ukrainiennes et tente de leur permettre de mener une vie normale et de poursuivre leurs études.

82. Faïna Savenkova, une jeune fille de Louhansk, a été placée sur la liste de Peacemaker, le site Web ukrainien tristement célèbre. Les personnes répertoriées sur ce site sont tuées.

83. **M. Setia** (Inde) dit que la délégation pakistanaise s'est servie de la réunion pour diffuser une propagande fausse et malveillante contre l'Inde. Ces remarques futiles méritent d'être ignorées, car elles visent à détourner l'attention de la communauté internationale des violations graves des droits humains qui sont commises contre les minorités, les femmes et les filles au Pakistan. Le Pakistan doit faire cesser le terrorisme transfrontière pour que les citoyens indiens, en particulier les enfants, puissent exercer leur droit à la vie et à la liberté. Le débat en cours est extrêmement important et doit être axé sur le renforcement de la coopération internationale au service de la promotion et de la protection des droits de l'enfant.

84. **M. Rashid** (Pakistan) dit que, dans la déclaration qu'il a faite et que le représentant de l'Inde a qualifiée de fausse et de malveillante, le Pakistan n'a fait que citer le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/76/871-S/2022/493). Il se demande si ce rapport peut être qualifié de faux et malveillant.

85. Ces dernières années, des enfants ont subi des violences ou ont été tués au Pakistan, mais ces

violations, notamment le lâche attentat terroriste perpétré contre l'école publique de l'armée en 2014, qui a entraîné la mort de plus de 130 innocents, sont pour la plupart le fait de groupes terroristes. En revanche, c'est l'appareil d'État indien qui est responsable des violations commises sur le territoire occupé par l'Inde. Les décès parmi les enfants sont regrettables, mais, dans tous les cas, ces violences sont soit perpétrées par l'Inde soit commanditées par elle.

*La séance est levée à 17 h 30.*